Banc quadriceps

Art: 100351 | Marque: GYMNA

Informations sur le produit

Le banc pendulaire, ou banc Quadriceps, est un banc d'exercice fonctionnel spécialement conçu pour l'entraînement des muscles Quadriceps fémoraux ou grand tenseur, ainsi que les muscles ischio-jambiers et grands glutéaux. Les exercices (d'étirement) des quadriceps sont recommandés après une lésion des ligaments croisés du genou, une opération d'un ménisque, une opération totale du genou ou d'autres blessures du genou. Le banc pendulaire est également utilisé pour entraîner les muscles Quadriceps pour des performances sportives définies, comme le ski, les sports à saut (volleyball, basketball, korfbal, etc.), la rame, le saut en hauteur et en longueur et pour les entraînements de sportifs de haut niveau. **CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES**

- appareil compact, prend un minimum de place.
- coussins rembourrés recouverts de simili cuir lavable, couleur carbon.
- partie assise fixe munie de 2 bandes de fixation permettant de maintenir les membres et ainsi d'empêcher les mouvements compensatoires.
- dossier réglable : de 90 ° vertical à 180 ° horizontal.
    - exercices en position assise : par ex. étirement du genou.
    - exercices en position couchée : par ex. fléchissement du genou ou étirement de la hanche.
- 2 accoudoirs solides également adaptés aux exercices de poussée.
- cadre solide en tubes carrés en acier, époxy gris.
- fourni avec 1 bras pivotant / bras pendulaire en acier inoxydable avec indications de réglage gravées et un limiteur de mouvement.
- le bras pendulaire peut être installé à droite comme à gauche du banc pendulaire.
- le bras pendulaire est complété d'un support pour poids à disque et un rouleau appui pour pied avec coussin rotatif.
- chaque accessoire se fixe à l'aide de fixations à fermeture rapide.
- étagère de rangement pour les poids (poids non fournis).
- pois max. par bras pendulaire : 15 kg.

Attention : les poids à disque ne sont pas fournis. Pour le travail bilatéral, le banc pendulaire peut être

équipé en option d'un 2e bras pendulaire (art. 100.352) ainsi qu'un porte-disque (art. 100.355) et un 100.354).